

Création de la Délégation Territoriale de l'ARS de l'ouest guyanais

Bien que la région Guyane soit monodépartementale et donc dénuée de délégation départementale de l'ARS, il devenait essentiel pour celle-ci de développer son implantation sur le bassin de vie de l'ouest guyanais, pour en accompagner le développement et répondre à ses enjeux spécifiques de santé. C'est la raison pour laquelle la directrice générale Clara de Bort a décidé de créer à compter du 1er novembre 2020 une délégation territoriale de l'ARS Guyane à Saint-Laurent du Maroni, en cohérence avec les orientations du Ségur de la Santé.

Une « première ligne de l'ARS »

Notamment avec son délégué territorial,

- ◆ Faciliter la mise en œuvre dans le territoire de la politique régionale et nationale de santé ;
- ◆ Susciter les initiatives locales et les accompagner vers les dispositifs régionaux et nationaux de financement et de mise en œuvre ;
- ◆ Coordonner la coopération transfrontalière en santé avec tous les acteurs le long du Maroni ;
- ◆ Représenter l'ARS sur le territoire ;
- ◆ Apporter la dimension « santé » à l'ensemble des politiques publiques locales ;
- ◆ Mieux prendre en compte des enjeux du territoire.

La Délégation Territoriale de l'ouest guyanais interviendra dans l'arrondissement de Saint-Laurent-du-Maroni, avec un Secteur Littoral ouest qui regroupe Saint-Laurent-du-Maroni, Awala-Yalimapo et Mana et un Secteur Maroni avec Apatou, Grand-Santi, Papaïchton, Maripasoula et Saül.

Actuellement la Délégation Territoriale est localisée dans les locaux de l'ancienne antenne de l'ARS à Saint-Laurent-du-Maroni : 16 boulevard Malouet - 97320 Saint-Laurent-du-Maroni – Guyane française

Contact : ars-guyane-dtouestguyanais@ars.sante.fr

Standard ARS : 05.94.25.49.89

www.ars.guyane.sante.fr



ARS-Guyane